

- Si la remise en jeu résulte d'un ballon sorti des limites du terrain, et qu'elle est administrée :
 - Dans la zone arrière de cette équipe :
 - Le chronomètre des tirs doit continuer depuis là où il a été stoppé.
 - Dans la zone avant de cette équipe :
 - Si le chronomètre des tirs indique 13 secondes ou moins, le chronomètre des tirs doit continuer depuis là où il a été stoppé.
 - Si le chronomètre des tirs indique 14 secondes ou plus, le chronomètre des tirs doit être remis à 14 secondes.
- Si la remise en jeu résulte d'une violation ou d'une faute (mais pas d'un ballon sorti des limites du terrain), et qu'elle est administrée :
 - Dans la zone arrière de cette équipe :
 - Le chronomètre des tirs doit être remis à 24 secondes.
 - Dans la zone avant de cette équipe :
 - Le chronomètre des tirs doit être remis à 14 secondes.
- Si le temps-mort est pris par l'équipe qui obtient un nouveau contrôle du ballon et que la remise en jeu est administrée :
 - Dans la zone arrière de cette équipe :
 - Le chronomètre des tirs doit être remis à 24 secondes.
 - Dans la zone avant de cette équipe :
 - Le chronomètre des tirs doit être remis à 14 secondes.

29.2.4 Quand l'équipe qui bénéficie d'une remise en jeu depuis la ligne de remise en jeu dans sa zone avant et que cette remise en jeu fait partie d'une sanction de faute antisportive ou disqualifiante, le chronomètre des tirs doit être réinitialisé à 14 secondes.

29.2.5 Après que le ballon a touché l'anneau du panier de l'adversaire, le chronomètre des tirs doit être réinitialisé à :

- 24 secondes si l'équipe adverse prend le contrôle du ballon.
- 14 secondes si l'équipe qui reprend le contrôle du ballon est la même équipe que celle qui avait préalablement le contrôle du ballon avant que celui-ci touche l'anneau.

Note FFBB : Cet article 29.2.5-2^{ème} point ne s'applique en France que dans les championnats de France de Haut-Niveau (Jeep Elite, Pro B, NM1, Espoirs, LFB et LF2)

Dans tous les autres championnats, du fait que certains chronomètres des tirs ne peuvent pas effectuer de reset 14 secondes en cours de jeu, la règle suivante s'applique :

« A chaque fois que le ballon a touché l'anneau du panier de l'adversaire, et que le ballon est ensuite contrôlé par la même équipe que celle qui en avait le contrôle précédemment, le chronomètre des tirs doit être réinitialisé de la façon suivante :

- Si le ballon est contrôlé sur le terrain (le chronomètre de jeu tourne) : remise à 24 secondes
- Si le ballon revient à cette équipe sur une remise en jeu (le chronomètre est arrêté) : remise à 14 secondes. »

29.2.6 Si le chronomètre des tirs retentit par erreur alors qu'une équipe contrôle le ballon ou qu'aucune équipe ne contrôle le ballon, le signal sera ignoré et le jeu doit continuer.

Cependant, si selon le jugement des arbitres, l'équipe qui contrôle le ballon a été désavantagée, le jeu doit être arrêté, le chronomètre des tirs doit être corrigé et la possession du ballon redonnée à la cette équipe.